



Association québécoise de la
production d'énergie renouvelable

PREUVE DE L'AQPER

Dossier R-4320-2025 — Sujet 1

Caractéristiques relatives à
l'approvisionnement en GSR

L'AQPER : voix des producteurs indépendants

35 ans+

Qui sommes-nous

Porte-voix des producteurs
d'énergies renouvelables
du Québec

52

Nos membres (GNR)

Filières agricoles, ICI,
LET — petits et
grands projets



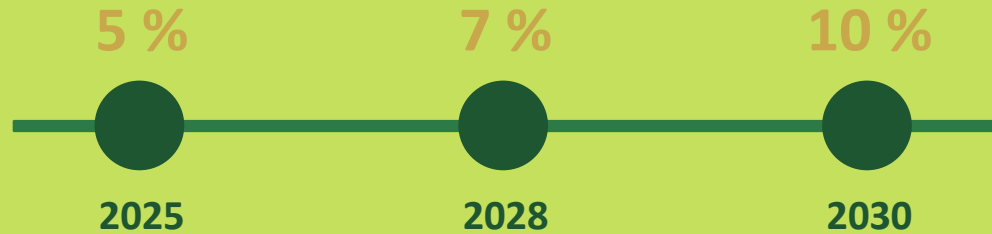
Notre rôle ici

- Expertise financière directe
(Analyse M. Gérard Mounier, Chaos
Finance Conseil)
- Représentation des producteurs de
GSR du Québec

Notre position repose sur des données économiques rigoureuses — dans le plein respect du mandat de protection des consommateurs de la Régie.

Contexte : une filière stratégique nécessitant une mise à jour réglementaire

Cibles réglementaires progressives



21 %

seulement des volumes
proviennent du Québec
(2025-2026)

Au moins 16

nouveaux sites attendus
d'ici 2030

1,3 G\$

d'investissements
annoncés dans la filière
d'ici 2030

**Décret
1240-2025**

invite la Régie à tenir
compte des bénéfices
de la production locale

Réalités financières des projets québécois de GSR

Source : Rapport Chaos Finance Conseil (M. Gérard Mounier), mars 2026 - 8 projets analysés - Valeurs en rouge dépassent le plafond actuel indexé (~53 \$/GJ)

Projet	Type	Mise en service	Prix demandé (avec PSPGNR) \$/GJ	Prix sans subvention \$/GJ	Prix pour RCSD >= 1,40 \$/GJ
A	Agricole	2027	52,67	75,20	52,67
C	Agricole	2028	59,00	70,00	59,00
E	Agricole	2028	63,00 *	74,00	74,00
B	ICI	2027	44,03	47,85	48,18
D	LET	2028	39,00	52,00	47,19
F	LET	2027	45,98	57,88	51,98
G	LET	2027	51,84	51,84	51,84
H	LET	2027	30,00	46,56	30,00
Moy.	Tous	—	48,19	59,42	—

* Prix estimé avec les mêmes conditions PSPGNR que les autres projets agricoles.

RCSD >= 1,40
(seuil bancabilité)

1 / 8

seul projet atteint
le seuil dès l'an 1

Coûts structurels
au Québec

Raccordement : 32 % du coût total

Permis : 18 à 24 mois

Construction : > reste du Canada

Financement : accès difficile dette senior

Le vrai garde-fou : le coût moyen à 25 \$/GJ

« le vrai garde-fou, dans toutes les caractéristiques qu'on propose, c'est le **25 \$/GJ en termes de prix moyen** »

— M. Vincent Regnault, Énergir, 28 septembre 2022 (pièce A-0413, p. 12)

À 55 \$₂₀₂₂/GJ pour les projets québécois, le coût moyen demeure sous le plafond autorisé

Scénario	2028-2029 (cible 7 %)	2030-2031 (cible 10 %)	Plafond autorisé
Scénario 1 — Énergir	28,57 \$/GJ	30,73 \$/GJ	31,18 \$ / 32,43 \$
Scénario 2 — Énergir	29,04 \$/GJ	31,53 \$/GJ	31,18 \$ / 32,43 \$
Scénario 3 — Énergir (pessimiste)	29,96 \$/GJ	33,12 \$/GJ	31,18 \$ / 32,43 \$
Scénario 4 — AQPER (réaliste) ★	29,54 \$/GJ	32,40 \$/GJ	31,18 \$ / 32,43 \$

Scénario 4 AQPER : 50 % des volumes au prix AO (26,47 \$/GJ) · 25 % à 45 \$ · 25 % à 55 \$₂₀₂₂/GJ — Coût moyen 2030-2031 : 32,40 \$ vs plafond 32,43 \$

Le 55 \$₂₀₂₂/GJ ne fait pas dépasser le coût moyen autorisé — la protection des consommateurs est assurée structurellement.

Position de l'AQPER : caractéristiques proposées

Caractéristique	Projets QUÉBÉCOIS	Projets HORS QUÉBEC	Fondement de la distinction
Limite 5 Mm ³	Retirée	Maintenue	Aucun projet QC ne dépassait 5 Mm ³ en 2022; cette réalité a évolué (ex. EDI Farnham)
Borne 35 \$2022/GJ	Retirée	Maintenue	Borne inadaptée aux coûts QC documentés; bien adaptée aux projets hors territoire (AO 2021 à 2024)
Prix maximal par contrat	55 \$2022/GJ	45 \$ (<=5 Mm ³) 35 \$ (>5 Mm ³)	Coûts de production QC structurellement plus élevés : RCSD 1,40 hors d'atteinte à 45 \$
Durée maximale contrat	20 ans (inchangé)	20 ans (inchangé)	Horizon requis pour financement senior des projets en énergie renouvelable
Coût moyen portefeuille	25 \$2022/GJ — INCHANGÉ	25 \$2022/GJ — INCHANGÉ	Vrai garde-fou pour les consommateurs — mécanisme de péréquation naturel du portefeuille

Source : Preuve AQPER, R-4320-2025, Sujet 1 (5 mars 2026) · Rapport Chaos Finance Conseil (M. Mounier, mars 2026) · Pièce B-0006, Énergir

Légitimité de la distinction géographique : 4 piliers

1 Réalités économiques documentées

Coûts de production QC structurellement plus élevés qu'ailleurs au Canada.
Raccordement au réseau Énergir : jusqu'à 32 % du coût total d'un projet.
Délais de permis 18-24 mois, coûts de construction élevés, accès difficile à la dette senior.
Rapport Mounier : prix moyen requis 54,68 \$/GJ (biométhanisation) — hors d'atteinte à 45 \$.

2 Risque géopolitique : 80 % des GSR proviennent des É.-U.

Énergir ne dispose d'aucune certitude quant à l'évolution du cadre réglementaire américain (RINs).
Premiers contrats américains arrivent à échéance dans 16 ans.
Mesures tarifaires Canada-É.-U. pourraient réduire l'incitatif des producteurs américains.
Seule la production locale permet de réduire substantiellement cette vulnérabilité.

3 Décret de préoccupation n° 1240-2025

Adopté le 8 octobre 2025 par le gouvernement du Québec.
Invite expressément la Régie à tenir compte des bénéfices liés à la production locale.
Sécurité énergétique, réduction de la dépendance, développement économique régional.
Amélioration de la qualité de l'environnement — base légale explicite.

4 Bénéfices non énergétique quantifiés (Étude Aviseo, 2025)

674 M\$ en valeur ajoutée (PIB) en phase de construction (2025-2030).
5 328 emplois ETC soutenus — productivité 51 % supérieure à la moyenne QC.
145,9 M\$ en revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement du Québec.
Retombées réparties dans plusieurs régions — cohérent avec l'objectif du Décret.

Recommandations de l'AQPER

1

Retrait ciblé — projets québécois uniquement

Retrait de la borne 35 \$₂₀₂₂/GJ et de la limite de 5 Mm³, limités expressément aux contrats avec des producteurs dont les installations sont localisées au Québec.

2

Maintien des paramètres hors Québec

Conservation des caractéristiques approuvées dans le dossier R-4008-2017 pour les approvisionnements hors Québec (35 \$/>5 Mm³ — 45 \$/≤5 Mm³).

3

Prix maximal à 55 \$₂₀₂₂/GJ pour les projets québécois

Applicable sans égard au volume contracté, sous réserve du maintien du coût moyen à 25 \$₂₀₂₂/GJ pour l'ensemble du portefeuille.

4

Prise en compte du Décret n° 1240-2025

674 M\$ en valeur ajoutée · 5 328 emplois ETC · 145,9 M\$ en revenus fiscaux pour le Québec (Étude Aviseo Conseil, 2025).



Association québécoise de la
production d'énergie renouvelable

Merci !